



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 07-Fév-2020

Date de révision : 07-Fév-2020

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Captan 80 WSP**

Autres moyens d'identification

FDS # ADAMA-300

Numéro d'homologation : 33597 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Fongicide.

Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Nombre d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez
ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-LPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect Granules blanc cassé

État physique Solide

Odeur Légère odeur caractéristique

Classification

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2

Pictogramme(s) de danger



Mot(s) indicateur(s)

DANGER

<u>Mention(s) de danger</u>	Nocif par inhalation Provoque des lésions oculaires graves Peut provoquer une allergie cutanée Susceptible de provoquer le cancer
------------------------------------	--

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail
Porter des gants de protection

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Captane	133-06-2	78.2

Les ingrédients non identifiés avec précision sont exclusifs ou non dangereux. Les valeurs ne sont pas des spécifications de produit

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Contact avec les yeux	Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlevez les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuez à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation	Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, De préférence de bouche à bouche si possible. Appelez un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.

Ingestion	<p>Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.</p> <p>Demandez à la personne de siroter un verre d'eau s'il est capable d'avaler.</p> <p>Ne pas faire vomir, à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin.</p> <p>Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.</p>
------------------	---

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes	Nocif par inhalation. Provoque de graves lésions oculaires. Peut provoquer une réaction allergique cutanée
------------------	--

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés	Non déterminé.
---	----------------

Dangers spécifiques du produit

Non déterminé.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
---------------------------------	--

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
--	---

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / pulvérisation. Utiliser avec une ventilation par aspiration locale.
--	---

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conservé les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Captane 133-06-2	TWA: 5 mg/m ³ pour un brouillard, particules totales	(libéré) TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie**

Veillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des boîtiers de processus, une ventilation par échappement local ou d'autres contrôles techniques pour empêcher l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou réglementaires

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Utilisez des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial lorsque le contact peut se produire.

Protection de la peau et du corps

Porter des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection adaptés au risque d'exposition. Viton ou d'autres gants imperméables sont nécessaires. Chemise à manches longues, pantalons et chaussures de sécurité.

Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Portez un respirateur approprié approuvé par NIOSH / MSHA si la ventilation est insuffisante.

Considérations générales sur l'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'utiliser les toilettes. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés et lavez-les complètement avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne les réutilisez pas. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des EPI. Si aucune de ces instructions pour les produits lavables, utilisez du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les EPI séparément des autres produits de lessive.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide	Odeur	Légère odeur caractéristique
Aspect	Granules blanc cassé	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Blanc cassé		
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	Not applicable		
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé 173-175°C		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé		
Point d'éclair	Non déterminé		
Taux d'évaporation	Non déterminé		
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas très inflammable		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limites d'inflammabilité supérieure	Non déterminé		
Limite inférieure d'inflammabilité	Non déterminé		
Pression de vapeur	4.2 x 10 ⁻⁹		
Densité de vapeur	Non déterminé		
Densité relative	Non déterminé		
Solubilité dans l'eau	Non déterminé		
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé		
Coefficient de répartition	Non déterminé		
Température d'auto-inflammation	>181°C		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité cinématique	Non déterminé		

Viscosité dynamique	Non déterminé
Propriétés explosives	Pas un explosif
Propriétés comburantes	Pas un oxydant

Autres informations

Masse volumique apparente 1.70 g/ml

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Peut se décomposer si chauffé

Conditions à éviter

Chaleur excessive. Évitez l'humidité. Contacter avec des matériaux incompatibles..

Matières incompatibles

Matériaux alcalins. Matériaux acides.

Produits de décomposition dangereux

Le feu produira des gaz irritants, corrosifs et / ou toxiques. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de carbone et d'hydrogène. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux	Provoque de graves lésions oculaires.
Contact avec la peau	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Inhalation	Nocif par inhalation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Captane 133-06-2	= 3573 mg/kg (Rat) = 9 g/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rat) > 5000 mg/kg (Rat)	= 0.72 mg/L (Rat) 4 h

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Susceptible de causer un cancer.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Captane 133-06-2	A3	Groupe 3		

Mesures numériques de la toxicité

DL50 orale aiguë (Rat) : >2000 mg/kg

LD50 cutanée aiguë (Lapin) : >2000 mg/kg

CL50 d'inhalation aiguë (Rat) : 1.16 mg/L

Irritation de l'oeil : Provoque des lésions oculaires graves

Irritation cutanée : Non irritant

Sensibilisation cutanée : Sensibilisateur cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Captane 133-06-2		126: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L CL50 semi-statique 0.16: 96 h Lepomis macrochirus mg/L CL50 0.0666 - 0.0804: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L CL50 statique 0.075: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L CL50 0.047 - 0.111: 96 h Lepomis macrochirus mg/L CL50 s'écouler à travers 0.059 - 0.070: 96 h Pimephales promelas mg/L CL50 s'écouler à travers 0.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L CL50 s'écouler à travers 0.168 - 0.238: 96 h Pimephales promelas mg/L CL50 statique 0.119 - 0.167: 96 h Lepomis macrochirus mg/L CL50 statique	7 - 9.9: 48 h Daphnia magna mg/L CE50 statique

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité

Non déterminé

Autres effets nocifs

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et règlements régionaux, nationaux et locaux applicables. Les formulateurs canadiens qui utilisent ce produit devraient éliminer les ingrédients actifs et les contenants indésirables conformément aux règlements municipaux ou provinciaux.

Emballages contaminés

L'élimination doit être conforme aux lois et règlements régionaux, nationaux et locaux applicables. Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (captane)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui.

IATA

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (captane)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

IMDG

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (captane)

Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

TMD

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (captane)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et uniquement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Captane	X	X	X	Présent	X	Présent	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

Ne s'applique pas

Le Canada a des exigences environnementales précises concernant la manutention, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, lesquelles sont indiquées sur l'étiquette du produit.

Renseignements concernant la Règlement sur les produits dangereux :

Ce produit a été classé conformément à la loi modifiée sur les produits dangereux (LPD) et aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (RPD), et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux :

Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA), sont exclus de l'application de la Loi sur les produits dangereux (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et des exigences de la FDS du Loi sur les produits dangereux et règlements). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires : 33597

Lire l'étiquette approuvée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH.

Communications sur les dangers de la LPA:

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES
 DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX
 SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
 LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
 GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Différence entre la FDS et l'étiquette de antiparasitaire de la LPA

Éléments d'information dangereux	LPA	FDS
Mention(s) d'avertissement	Danger – Corrosif Pour Les Yeux	Avertissement
Pictogramme(s)	Aucun	
Mention(s) de danger		
Toxicité aiguë - Cutanée	Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Domage oculaire grave / Irritation	Corrosif pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.	Provoque des lésions oculaires graves
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières / brouillards)	N/A	Nocif par inhalation
Cancérogénicité	N/A	Susceptible de causer un cancer

16. AUTRES INFORMATIONS**NFPA****Risques pour la santé****Inflammabilité****Instabilité****Dangers particuliers**

3

1

1

Aucun

HMIS**Risques pour la santé****Inflammabilité****Dangers physiques****Protection individuelle**

3

1

1

Voir la section 8

Date d'émission :

07-Fév-2020

Date de révision :

07-Fév-2020

Note de révision :

nouveau

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité